

Aux membres du Conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Objet : Consultation des résidents de la route Tessier et du Chemin de la Butte sur le projet d'Hydro-Québec

Madame,
Messieurs,

Nous sommes des résident(e)s de la route Tessier et du Chemin de la Butte et nous avons appris récemment par les médias, qu'un projet d'envergure d'Hydro-Québec, soit l'aménagement de massifs de béton souterrains pour le passage de lignes électriques haute-tension, passerait par nos rues, entraînant des travaux majeurs. Hors, **nous n'avons jamais été consulté là-dessus** malgré le fait que **nous payons une taxe de secteur** pour l'installation d'infrastructures souterraines **qui a exigé de refaire entièrement nos artères il y a seulement 2 ans**. Ne serait-ce que d'un point de vue environnemental, ce genre de projet aurait dû être concerté et planifié en conséquence. A moins de 3 ans d'intervalle, il est choquant que soit repris la ronde des machineries lourdes, des camions, que les artères soient de nouveau éventrées avec toutes les émissions de gaz à effet de serre que cela entraîne. En 2020, à Saint-Augustin-de-Desmaures, il est impératif de prendre cela en compte et une bonne planification l'aurait permis. Lors de nos discussions avec des représentants d'Hydro-Québec, nous avons appris que la Ville de St-Augustin avait été informé dès 2015 du projet d'Hydro-Québec, pourquoi cela n'a pas été pris en compte lors de la planification de l'installation des infrastructures en 2018 ?

En tant que résidents de la route Tessier et du Chemin de la Butte, nous savons que ce projet d'Hydro-Québec nous causera d'importants préjudices pendant plusieurs mois en 2021 et **nous considérons que nos élus doivent faire preuve de transparence et nous consulter** pour identifier avec nous la meilleure compensation pour ces travaux que nous allons subir. **Pour obtenir une acceptabilité sociale, il faut un respect élémentaire pour ceux et celles qui défraient, en plus de leur compte municipal, une taxe de secteur pour les travaux effectués il y a moins de 2 ans et qui devront être refait par Hydro-Québec en 2021 !**

Le maire Juneau déclare avoir négocié avec Hydro-Québec «un trottoir» sur la route Tessier à titre de compensation **mais est-ce là un besoin identifié par les résidents des artères touchées?** Nous en doutons beaucoup ! Un trottoir nous apparaît plutôt comme une **nuisance** dans une zone (verte) qui ne fait même pas partie du périmètre urbain de Saint-Augustin-de-Desmaures. **Avec ce trottoir qu'adviendra-il de l'espace de stationnement ?** Pour nous, il est impensable de faire ce trottoir sans planification ni consultation des résidents concernés. **Nous croyons qu'une réduction de la taxe de secteur (à hauteur du coût du trottoir - 500 000 \$) serait une compensation beaucoup plus appropriée dans ce cas-ci, parce que nous aurions bénéficié d'un allègement de notre taxe de secteur**, si les travaux avaient été fait, comme il se doit, en concertation avec Hydro-Québec. **Être consulté sur du «design» quand les travaux seront finis alors que nous ne le sommes pas avant qu'ils commencent nous apparaît méprisant et donc complètement inacceptable.**

En conséquence, par cette pétition, nous demandons que **le Conseil de Ville fasse preuve de transparence, qu'une consultation en bonne et due forme soit faite avec les résidents de la route Tessier et du Chemin de la Butte**, que la question du trottoir et du « design » de la route soit soumise à l'acceptation des résidents **et que la réduction de la taxe de secteur soit l'option prise en compte.**

N.B. La présente pétition sera remise en copie au responsable du dossier à Hydro-Québec.

Si vous êtes en accord avec notre demande d'être consulté, en tant que résidents qui vont subir les inconvénients, et d'obtenir une juste compensation pour les travaux d'Hydro-Québec, veuillez compléter les espaces ci-dessous et nous remettre vos signatures au plus tard le 4 décembre 2020. Nous nous chargerons de faire parvenir la pétition au Conseil de Ville.

Si vous êtes copropriétaires, vos deux signatures sont requises. Les locataires peuvent également signer.